

Les Infos de Base

mercredi 15 mars 2006
volume 9, numéro 11
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 11 du 15 mars 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 mars 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 11 du 15 mars 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 10 du 11 mars 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 mars 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 10 du 8 mars 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 9 du 4 mars 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Code de construction, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 2.01, 2.03, 2.05, 2.11-2.15.

Règlement modifiant le Code de construction, D. 120-2006 du 28-02-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1318, aa. 1-8.

Code de sécurité, [R.R.Q., c. B-1.1, r. 0.01.01.1], aa. 27, 29, 52, 53, 58, 61, 64, 66, 71-73.

Règlement modifiant le Code de sécurité, D. 121-2006 du 28-02-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1322, aa. 1-5.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 14-09-05, (2006) 138 *G.O.* 2, 1323], nouveau.

Code de déontologie des technologues professionnels, [R.R.Q., c. C-26, D. 110-2006 du 28-02-06, (2006) 138 *G.O.* 2, 1308], nouveau.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 2.09.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 109-2006 du 28-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1307, a. 1.

Code de déontologie des technologues professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 177.02], remplacé.

Code de déontologie des technologues professionnels, D. 110-2006 du 28-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1308, a. 87.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des technologues professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 177.5], remplacé.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels, Décision du 14-09-05, (2006) 138 G.O. 2, 1323, a. 38.

Décret sur les agents de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 1, aa. 305, 4.10, 6.00, 6.02-6.07, 7.01, 7.09.

Décret modifiant le Décret sur les agents de sécurité, D. 118-2006 du 28-02-06, (2006) 138 G.O. 2, 1317, aa. 1-11.

Règlement sur la contribution au Fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 8.2.002], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution au Fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec, Décision 8553 du 06-03-06, (2006) 138 G.O. 2, 1331, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.